



**Division des droits
des Palestiniens**

**Réunion africaine des Nations Unies
pour l'appui aux droits inaliénables
du peuple palestinien**

**Le Cap
les 29 et 30 juin 2004**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	3
II. Déclarations liminaires	7-27	3
III. Séances plénières.	28-74	9
Séance plénière I	28-42	9
Séance plénière II	43-55	13
Séance plénière III.	56-74	16
IV. Séance de clôture.	75-81	22
Annexes		
I. Document final		24
II. Liste des participants.		27

I. Introduction

1. La Réunion africaine des Nations Unies pour l'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien s'est tenue au Cap (Afrique du Sud), les 29 et 30 juin 2004, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et conformément aux dispositions des résolutions 58/18 et 58/19 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 2003. Elle a été suivie, le 1^{er} juillet 2004, du Forum de la société civile à l'appui de la paix au Moyen-Orient, qui s'est déroulé au même endroit (voir rapport distinct).

2. Le Comité était représenté par une délégation composée de Paul Badji (Sénégal), Président du Comité; Victor Camilleri (Malte); Rapporteur du Comité; Rastam Mohd Isa (Malaisie); Isaac M. Mogotsi (Afrique du Sud) et Nasser Al-Kidwa (Palestine).

3. La Réunion africaine avait pour thème « Réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien – la clef de la paix au Moyen-Orient » et elle comportait une séance d'ouverture, trois séances plénières et une session de clôture. Les séances plénières avaient pour thème, respectivement : « La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », « Réalisation d'une vision de la paix commune aux Israéliens et aux Palestiniens » et « Efforts internationaux visant à sauver la paix au Moyen-Orient : Appui africain aux droits inaliénables du peuple palestinien ».

4. Seize experts, d'origine palestinienne et israélienne notamment, ont fait des exposés, et des représentants de 56 gouvernements et de la Palestine, d'une organisation intergouvernementale, de quatre organismes des Nations Unies et de 30 organisations de la société civile étaient présents, aux côtés d'invités d'honneur du pays hôte et de représentants des médias et des milieux universitaires.

5. La Réunion africaine a été ouverte par Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud. Avant la séance d'ouverture, M. Mbeki s'est entretenu avec Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et la délégation du Comité ainsi qu'avec Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. M. Mbeki a souligné combien il importait d'appuyer la paix au Moyen-Orient à ce stade extrêmement délicat et salué les efforts déployés par le Comité à cet égard. La délégation du Comité s'est déclarée profondément reconnaissante du rôle actif et constructif joué par l'Afrique du Sud, membre du Comité, dans la recherche d'une paix globale, juste et durable dans la région.

6. Les principaux éléments des débats ont été mis en évidence dans le Document final de la Réunion (voir annexe I).

II. Déclarations liminaires

7. **Thabo Mbeki**, Président de l'Afrique du Sud, a dit qu'il fallait suivre de très près la question de Palestine et qu'elle ne devait pas être supplantée par d'autres problèmes. Le monde ne devait pas se démobiliser, même si certains laissaient entendre qu'il faudrait beaucoup de temps pour que le peuple palestinien obtienne sa liberté. Les résultats de la Réunion africaine des Nations Unies pour l'appui aux

droits inaliénables du peuple palestinien, qui devait se pencher sur de nombreuses questions majeures, auraient une importance cruciale. Lors de sa réunion en juillet, l'Union africaine étudierait les recommandations formulées à l'issue de la Réunion. M. Mbeki serait honoré de pouvoir informer les chefs d'État et de gouvernement africains des décisions prises par la Réunion, qu'il faudrait ensuite intégrer dans un programme d'action.

8. Il a souligné que l'Afrique avait à faire face à ses propres conflits. La situation en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo suscitait des préoccupations pour beaucoup, et les événements au Soudan avaient fait l'objet de nombreux débats. Même si ces questions et d'autres problèmes concernant le continent suscitaient des inquiétudes, l'Afrique devait, dans le cadre de son programme de travail, se pencher sur le règlement du conflit au Moyen-Orient. Nul ne pouvait se sentir entièrement libre ni en sécurité tant qu'un si grand nombre de personnes continueraient de périr. L'Afrique devait accorder une place prépondérante à l'examen de cette situation et contribuer à son règlement.

9. Il a insisté sur le fait que la communauté internationale devait réagir face à la conception erronée selon laquelle appuyer les droits des Palestiniens revenait à s'opposer à Israël. Au contraire, il était impossible d'instaurer la paix et la prospérité en Israël alors que les droits des Palestiniens continuaient d'être niés. Faisant observer que Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, n'avait pas été autorisé à participer à la Réunion, il a dit que les Palestiniens devaient, seuls, choisir leur dirigeant. M. Arafat avait été élu par son peuple et aucune solution ne pourrait être trouvée sans sa participation. Il devrait être libéré de sa prison afin de pouvoir s'acquitter pleinement de ses fonctions. Il fallait faire savoir à Israël qu'aucun déploiement de force ne ferait renoncer les Palestiniens à leurs droits. M. Mbeki a répété être convaincu que Yasser Arafat était sincèrement déterminé à trouver un règlement pacifique tenant compte des intérêts tant des Palestiniens que des Israéliens. Il a ajouté que les Africains avaient salué la déclaration du Quatuor selon laquelle le peuple palestinien devait disposer de son propre État indépendant, et s'étaient attendus à ce que la Feuille de route soit mise en œuvre sitôt adoptée. L'Afrique, pour sa part, devrait travailler avec le Quatuor pour veiller à ce qu'il assume dûment ses responsabilités.

10. **Kofi Annan**, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message lu en son nom par son représentant, Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a mis l'accent sur le fait que les efforts pacifiques déployés par la population d'Afrique du Sud pour faire de son pays un régime démocratique multipartite et non racial et soigner les blessures dues aux dissensions passées devaient être une source d'espoir pour tous les peuples du monde encore en proie à un conflit persistant. Il a dit que les Israéliens et les Palestiniens continuaient de vouloir vivre dans la paix, la prospérité et l'harmonie, mais que la violence et la contre-violence, les exécutions extrajudiciaires et les attentats-suicides s'étaient poursuivis à un rythme inquiétant.

11. Le Secrétaire général a invité les deux parties à s'acquitter de leurs obligations en application de la Feuille de route et du droit international. Israël devrait cesser de recourir aux exécutions extrajudiciaires, à l'usage excessif de la force et à d'autres pratiques allant à l'encontre de ses obligations en tant que puissance occupante de protéger la population civile. Il a rappelé qu'au mois de mai, le Conseil de sécurité

avait demandé à Israël de respecter les obligations que lui imposait le droit humanitaire international, en particulier celle qui lui était faite de ne pas se livrer aux destructions d'habitations palestiniennes. Parallèlement, l'Autorité palestinienne devrait prendre des mesures en vue de faire cesser tous les actes de terrorisme contre des civils israéliens, de réformer les forces de sécurité palestiniennes et de renforcer les moyens d'action du Premier Ministre.

12. Il s'est dit préoccupé par la construction de la barrière en Cisjordanie, notant que le projet, qui allait à l'encontre de l'esprit de la Feuille de route, avait provoqué la confiscation de terres palestiniennes et imposé des restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens, menaçant ainsi la mise en place d'un État palestinien viable et indépendant. Lors de sa réunion du 4 mai, le Quatuor avait souligné qu'un règlement final du conflit devrait être négocié par les parties elles-mêmes, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité ainsi que du droit et des accords internationaux pertinents. L'intention déclarée du Gouvernement israélien de se retirer de toutes les colonies de peuplement de Gaza et de parties de la Cisjordanie pourrait constituer une occasion rare dans la recherche de la paix au Moyen-Orient – si elle était réalisée complètement, en consultation avec l'Autorité palestinienne, dans le cadre de la Feuille de route.

13. L'Organisation des Nations Unies, de concert avec les donateurs internationaux et la société civile, poursuivrait son action en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et de rendre moins pénible la situation humanitaire, qui s'était considérablement aggravée du fait des troubles et des restrictions à la liberté de circulation qui duraient depuis plus de trois ans. L'appui de l'UNRWA à la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza était plus crucial que jamais. Environ 1,1 million de Palestiniens étaient tributaires de l'Agence pour l'aide alimentaire, alors que moins de 130 000 l'étaient en septembre 2000. Il a demandé une fois encore à la communauté des donateurs de faire face aux besoins humanitaires dans le territoire palestinien occupé.

14. **Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a constaté que l'expérience de l'Afrique du Sud, qui était parvenue à instaurer une nation unie, démocratique et multiraciale, était la preuve concrète que l'espoir, la détermination et un effort concerté de la communauté internationale pouvaient aider à réaliser des aspirations communes. Le soutien constant du mouvement international contre l'apartheid, qui comprenait des gouvernements, des organisations internationales et la société civile, avait contribué à cette réussite.

15. Notant que la situation dans le territoire palestinien occupé restait tendue, il a rappelé qu'en mai 2004, l'armée israélienne avait effectué une semaine durant des opérations dans la zone de Rafah, faisant beaucoup de morts, dont des femmes et des enfants. Depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000, près de 1 500 bâtiments abritant presque 15 000 Palestiniens avaient été démolis par l'armée israélienne, rien qu'à Rafah. Le Comité a fermement condamné la pratique israélienne des exécutions extrajudiciaires, qui avait coûté la vie à de nombreux civils et violait le droit international humanitaire. Parallèlement, il a condamné sans réserve les attentats-suicides commis contre des Israéliens, actes que rien ne saurait justifier. Depuis le début de l'Intifada, le nombre de morts dans le territoire occupé a dépassé 4 000 personnes. Plus de 670 enfants ont été tués, dont 570 Palestiniens et plus d'une centaine d'Israéliens. Les traumatismes et les problèmes liés au stress se

sont multipliés chez les enfants palestiniens. Quant aux Palestiniennes, elles devaient assumer la lourde charge que représentait leur famille.

16. Passant en revue les mesures que venaient de prendre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Comité, il a dit que la communauté internationale s'était mobilisée pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et pour l'aider à obtenir ce qui lui avait été promis plusieurs dizaines d'années auparavant, à savoir un État indépendant et souverain. La Feuille de route restait le moyen le plus réaliste de répondre aux attentes des deux peuples, à savoir offrir la sécurité aux Israéliens et la fin de l'occupation et la création d'un État indépendant aux Palestiniens. Comme dans le cadre de la campagne réussie contre l'apartheid, la communauté internationale avait un rôle absolument décisif et indispensable à jouer pour instaurer la paix dans la région.

17. **Yasser Arafat**, Président de l'Autorité palestinienne et du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, s'exprimant par le biais d'un message vidéo, a dit qu'Israël intensifiait ses attaques et sa guerre contre le peuple palestinien. Ses intrusions quotidiennes dans des villes, villages et camps de réfugiés palestiniens et la destruction systématique des infrastructures palestiniennes avaient pour but de briser la volonté du peuple palestinien, de légitimer l'occupation et les implantations de colons orchestrées par Israël et de priver les Palestiniens de leur droit à la liberté et à l'autodétermination.

18. Il a dit espérer que les participants à la Réunion dénonceraient l'agression et le blocus économique menés par Israël, et feraient pression sur ce dernier pour qu'il mette un terme à sa politique de violations des droits de l'homme, notamment le droit des Palestiniens à circuler librement, à avoir un emploi et à nourrir leurs enfants. Il a engagé la communauté internationale à œuvrer aux échelons régional et international, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, en vue de contraindre Israël à appliquer les résolutions internationales pertinentes. Il faudrait enjoindre Israël de mettre en œuvre la Feuille de route, que les Palestiniens avaient acceptée, mais que le Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, avait assortie de 14 conditions. En outre, ce dernier avait formulé des menaces personnelles, annonçant sans ambages sa position, tout en faisant fi des droits de l'homme, des résolutions du Conseil de sécurité et de la légitimité internationale. M. Arafat a rappelé que M. Sharon avait évoqué un plan de dégageement pour la bande de Gaza alors même que ses actions sur le terrain démentaient ses propos. Des bouclages, attaques aériennes, exécutions et arrestations se produisaient quotidiennement. Il a exhorté les participants à ne pas oublier l'élargissement des colonies israéliennes et la construction du mur de l'occupation israélien, qui transformeraient les zones palestiniennes en ghettos et en prisons isolées. Le mur visait à modifier l'équilibre démographique et à faciliter le transfert des terres, et ainsi à créer un nouveau système d'apartheid dans le territoire palestinien, similaire à celui qui avait existé en Afrique du Sud.

19. Il a réaffirmé sa position selon laquelle les Palestiniens recherchaient une paix juste et durable reposant sur les résolutions internationales relatives à la question de Palestine, paix qui permettrait aux Palestiniens de jouir de leurs droits inaliénables à la liberté et à la souveraineté, dans un État ayant pour capitale la ville sainte de Jérusalem. Les Palestiniens avaient fait des sacrifices considérables pour obtenir une paix juste et globale et accepté la légitimité internationale comme étant une voie

pour sortir du conflit. Ils ont tendu la main à leurs voisins israéliens et à toutes les forces œuvrant pour la paix.

20. **Saeb Erakat**, Ministre responsable des négociations de l'Autorité palestinienne et représentant de la Palestine à la Réunion, a dit avoir été inspiré par le courage du Président Mbeki pendant la lutte pour la guérison et la réconciliation en Afrique du Sud. Cela avait encouragé le Président Arafat et les Palestiniens, qui avaient tendu la main aux Israéliens, alors qu'il ne s'était pas écoulé un seul jour sans que des pères et des mères palestiniens n'aient à enterrer leurs propres enfants. La solution devait prévoir deux États, ou alors un seul. Les chrétiens et les musulmans n'étaient pas racistes et pouvaient cohabiter dans des villes palestiniennes avec des Israéliens, mais à condition d'être sur un pied d'égalité. Ne pas parvenir à instaurer une solution prévoyant deux États et poursuivre les agissements sur le terrain n'instaurerait pas la paix. Ainsi, les Israéliens construisaient sur les terres palestiniennes des routes que seuls les Israéliens pouvaient emprunter et des villes dans lesquelles les Palestiniens ne pouvaient entrer. Les Sud-africains avaient enterré l'apartheid et, de même, il fallait empêcher que ses graines infâmes soient semées dans le territoire palestinien.

21. **Paulo Jorge**, Secrétaire aux relations internationales du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola et ancien Ministre angolais des affaires étrangères, s'est exprimé lors de la séance d'ouverture en tant qu'invité d'honneur, et il a insisté sur le fait que l'heure était venue de joindre l'action à la parole, et donc de prendre des mesures concrètes qui contribueraient à réaliser les objectifs justes du peuple palestinien. Énumérant les obstacles qu'il fallait surmonter, il a dit qu'Israël, certain de bénéficier de l'appui politique et financier des États-Unis, rendait difficile l'organisation de négociations sérieuses entre les parties. De plus, les dirigeants des pays arabes ne présentaient pas un front uni pour soutenir et défendre les droits du peuple palestinien. L'indépendance pourrait être obtenue rapidement si cette unité et ce soutien se concrétisaient. Le fait de n'avoir pas réussi à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives au conflit israélo-palestinien entravait gravement le règlement de ce conflit. Si ces questions étaient prises en considération de manière à analyser sérieusement les causes du conflit ainsi que ses répercussions catastrophiques, on pourrait négocier une solution visant à instaurer la paix au Moyen-Orient.

22. Des représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales ont également fait des déclarations. Le représentant du *Mali* a dit que la présente réunion devrait être un nouveau jalon sur la voie de la paix, et qu'aucune autre circonstance ne serait plus opportune pour mettre en œuvre la Feuille de route. Les attaques et les exécutions extrajudiciaires, l'isolement forcé du dirigeant de l'Autorité palestinienne et la destruction massive de l'économie palestinienne mettaient en péril les efforts déployés en faveur de la paix. Il était temps que la communauté internationale s'investisse davantage dans la recherche d'une solution. Le Quatuor devrait recommander des mesures concrètes, à prendre selon un calendrier précis, afin que la Feuille de route puisse être mise en œuvre.

23. Le représentant de l'*Algérie* a dit que la liste des agissements illicites des autorités israéliennes était longue. Les exécutions extrajudiciaires étaient un crime contre l'humanité et mettaient en évidence la volonté d'Israël d'imposer une solution par la force. Néanmoins, aucune force ne viendrait à bout de la détermination d'un peuple à vivre en paix sur ses propres terres. Le conflit se

poursuivait, ce qui montrait bien qu'imposer unilatéralement une solution était voué à l'échec. L'Algérie soutiendrait toujours les possibilités de paix telles que la Feuille de route et elle mettait beaucoup d'espoir dans le Quatuor. La mise en œuvre de la Feuille de route était le meilleur moyen de parvenir à une paix globale, juste et durable, reposant sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, qui prévoyait la création d'un État palestinien dans des frontières établies, avec Jérusalem comme capitale. L'Algérie engageait la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations et à soutenir le peuple palestinien jusqu'à ce qu'il soit en mesure de jouir de nouveau de ses droits inaliénables. La Réunion devait soutenir le peuple palestinien et lui manifester sa solidarité, afin que les négociations de paix reprennent.

24. Le représentant de la *Suisse* a évoqué une conférence qui s'était déroulée dans son pays au mois de juin, sur le thème « Répondre aux besoins humanitaires des réfugiés palestiniens au Moyen-Orient : nouer des partenariats pour soutenir l'UNRWA ». Il était alors apparu que la communauté internationale devait de nouveau prêter attention à la situation des réfugiés palestiniens. L'un des thèmes de la Conférence était de veiller à ce que le droit international humanitaire soit mieux respecté, condition sine qua non pour la création d'un environnement sûr pour la prestation de services aux réfugiés palestiniens. On a reconnu que la question de l'accès était prioritaire. Seules des améliorations considérables en la matière permettraient à l'UNRWA d'exécuter ses travaux. La protection était essentielle. En raison de la destruction sur une grande échelle des infrastructures et des logements, l'UNRWA devait intensifier ses actions afin d'offrir un hébergement d'urgence. Il faudrait privilégier les travaux visant à améliorer les logements et les infrastructures dans les camps de réfugiés. La Conférence a aussi mis au point des suggestions et des approches novatrices concernant l'éducation, la création d'emplois, les soins de santé, l'accès au microfinancement et au crédit ainsi que le développement communautaire. La Conférence, qui s'inscrivait dans un processus de coopération et de dialogue, se voulait un point de départ pour une nouvelle mobilisation d'ordre humanitaire.

25. Le représentant de l'*Union africaine* a souligné la relation de longue date existant entre cette organisation et le peuple palestinien. L'Union africaine a toujours maintenu à son programme de travail le soutien aux droits inaliénables du peuple palestinien. Il a répété que l'Union était préoccupée par les événements au Moyen-Orient et que sa solidarité resterait sans faille, comme cela avait toujours été le cas.

26. Le représentant de la *Jordanie* a dit qu'en soutenant les Palestiniens, la Réunion devrait envoyer un message pacifique ferme aux partisans de la paix en Israël, afin qu'ils renouvellent et renforcent leurs activités. Il a insisté sur le fait que le problème palestinien relevait de la sécurité nationale de la Jordanie. Cette dernière appuyait la création d'un État palestinien indépendant. En tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Jordanie estimait que le rôle de l'Organisation devait être réaffirmé. Il a ajouté qu'à cœur vaillant, rien d'impossible. À propos du mur qu'Israël était en train de construire, la Réunion devait alerter les intéressés au fait qu'il aurait des répercussions sur la nature et l'existence mêmes d'un État palestinien. Il a appelé Israël à se retirer de toutes ses colonies. Les Palestiniens demandaient la paix pour les enfants dans les deux camps.

27. Le représentant de la *Jamahiriya arabe libyenne* a dit que chaque intervenant était parvenu à la conclusion que la situation était dans une impasse. Israël continuait de violer le droit international et de faire obstruction à toutes les tentatives de la communauté internationale visant à instaurer la paix. Ce pays était peut-être arrivé à la conclusion qu'il était acceptable de s'engager sur la voie de l'illégalité à l'échelon international. Les réunions organisées sous les auspices du Comité devraient avoir des résultats pratiques, les actions étant plus éloquentes que les mots. Plus de 4 000 personnes avaient été tuées et autant d'habitations détruites. Il était temps d'invoquer le chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il a souligné que d'autres solutions devraient être envisagées, notamment une solution prévoyant un seul État.

III. Séance plénières

Séance plénière I

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

28. Lors de cette séance plénière, les intervenants ont examiné les questions subsidiaires suivantes : stratégies israéliennes visant à consolider l'occupation et à créer des faits sur le terrain; la destruction de l'économie palestinienne et la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris dans les camps de réfugiés palestiniens; les responsabilités de la puissance occupante; le renforcement des institutions palestiniennes; et le caractère d'urgence de la protection internationale de la population civile palestinienne.

29. **Saeb Erakat**, Ministre responsable des négociations de l'Autorité palestinienne, a fait remarquer que, quelque soit l'endroit dans le monde, l'occupation continue serait toujours source de difficultés, d'instabilité et d'insécurité. Pour l'heure, les frontières des États-Unis s'étendaient au monde entier et la situation dans le territoire palestinien n'était pas différente de celle dans le Moyen-Orient. Il y avait de nouvelles réalités politiques sur le terrain. La seule solution au problème palestinien serait celle prévoyant deux États. Les tentatives israéliennes visant à s'appropriier des morceaux de territoire ici et là n'aboutiraient pas. Les Palestiniens n'avaient pas besoin de nouvelles idées, visions ou déclarations, mais plutôt d'une puissance pour faire cesser les violations du droit international commises par Israël. Ce qu'il fallait, c'était une solution politique réaliste prévoyant des mécanismes d'application de la Feuille de route, assortis d'un calendrier et de vérificateurs sur le terrain. C'était aux membres du Quatuor de juger et de fournir ces vérificateurs. La Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États devrait être appliquée sur la base de la réciprocité, aussi bien par les Israéliens que par les Palestiniens.

30. M. Erakat a rappelé que la communauté internationale s'entendait dire inlassablement que les Palestiniens avaient refusé la meilleure offre à Camp David. Cependant, les cinq offres principales faites à Camp David ont émané des Palestiniens, notamment l'offre visant à accueillir 80 % des colons, l'idée d'échanger des terres de même superficie et de même valeur, l'idée de confier la sécurité palestinienne à un tiers ou de donner à Israël la souveraineté sur le Mur des

lamentations et le quartier juif de Jérusalem-Est. En revanche, il n'y avait pas de trace de l'offre faite par l'ancien Premier Ministre israélien Barak. Pour l'heure, la communauté internationale appuyait le plan de retrait de la bande de Gaza échauffé par le Premier Ministre Sharon. Il n'y avait aucun doute que l'Autorité palestinienne prendrait le contrôle de Gaza et assumerait ses responsabilités concernant la sécurité, l'économie, l'agriculture et l'éducation. Gaza était le peuple palestinien et la terre palestinienne. Néanmoins, l'intervenant a rappelé aux participants que Gaza ne représentait que 9 % du PNB palestinien alors que 50 % de ce PNB était dépensé à Gaza. Il était indispensable que le retrait de la bande de Gaza soit inscrit dans la Feuille de route et ne soit pas une solution de rechange. Il a instamment demandé au Quatuor d'élaborer un plan d'action énonçant comment le retrait serait effectué.

31. Poursuivant, il a déclaré que M. Sharon avait promis qu'il ne construirait pas de nouvelles colonies, mais avait poursuivi leur construction. Il avait dit qu'il ne construirait pas de fossé et néanmoins les journaux israéliens avaient publié l'appel d'offres pour le projet. La question n'était pas tant qu'Israël ne respectait pas ses engagements, mais plutôt de savoir ce que les États-Unis comptaient faire. L'avenir du Moyen-Orient au XXI^e siècle serait déterminé par la capacité de régler le problème palestinien et en faisant prévaloir la démocratie, la transparence et les droits de l'homme. M. Erakat a souligné que les Palestiniens ne demandaient qu'à organiser des élections présidentielles, législatives et municipales dès que la situation le permettrait. Les électeurs ne pouvaient pas s'inscrire lorsqu'ils étaient soumis à un couvre-feu; aucune campagne électorale n'était possible en présence des chars israéliens. Il a réaffirmé que la phase finale consistait à mettre un terme à l'occupation qui avait commencé en 1967. Si cet objectif n'était pas atteint, les choses iraient de mal en pis au prix de vies israéliennes et palestiniennes. La Feuille de route devait être appliquée.

32. **Peter Hansen**, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), a déclaré que l'Afrique du Sud était l'un des rares pays au monde où les gens comprenaient vraiment la situation palestinienne et le sens de l'expression « être traité comme un moins que rien ». Il était difficile de décrire la situation dans le territoire palestinien occupé, mais les chiffres en disaient davantage que les mots. À Gaza, plus de 75 % de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté. La possibilité d'une désintégration de la société était réelle dans une situation où le chef de famille ne pouvait plus subvenir aux besoins des siens, où les taux de chômage étaient aberrants. Il suffisait pour s'en convaincre de se rendre dans certaines villes et de voir les personnes désœuvrées et les magasins fermés. Comment pouvait-il en être autrement lorsque tous les accès étaient fermés? Il était peu probable qu'une personne vivant dans une zone d'accès réservé et âgée de moins de 35 ans obtienne une autorisation pour entrer dans cette zone et en sortir. Ceux qui avaient un permis de travail devaient commencer leur journée à 3 heures du matin, ne sachant jamais s'ils passeraient le point de contrôle ou s'ils pourraient revenir chez eux. Qui plus est, ils ne savaient pas quelles humiliations ils devraient subir.

33. M. Hansen a fait remarquer que ces exactions concernaient également le personnel humanitaire. Le personnel de l'UNRWA qui avait travaillé dans d'autres parties du monde avait déclaré que les relations avec le Gouvernement israélien n'avaient d'égal que celles que les organisations humanitaires entretenaient avec les

régimes les plus autoritaires. Il était étonnant que les agents des services d'aide humanitaire puissent poursuivre leurs activités. De plus en plus de donateurs se demandaient s'il était possible de continuer ainsi et estimaient que la situation était désespérée. Les organisations humanitaires ne pouvaient pas suivre le rythme des destructions. L'UNRWA construisait des logements d'urgence à Gaza et en Cisjordanie, mais les Israéliens détruisaient les maisons plus rapidement que l'UNRWA ne pouvait reconstruire des logements de remplacement. La communauté internationale commençait à se demander pourquoi elle devrait assumer les coûts de l'occupation du territoire palestinien par les Israéliens. En conclusion, M. Hansen a lancé un appel à tous ceux qui avaient de l'influence pour qu'ils fassent pression sur la communauté des donateurs afin qu'elle continue de faire des contributions. Les réfugiés palestiniens ne pouvaient seuls assumer les dépenses relatives à cette tâche impossible.

34. **Anat Biletzki**, Présidente du Département de philosophie de l'Université de Tel-Aviv, a déclaré que c'était la politique de consolidation de l'occupation et de création de faits sur le terrain qui était la cause des graves violations des droits des Palestiniens. Toutes les informations sur des violations des droits de l'homme pouvaient être classées dans des catégories distinctes : les démolitions de foyers, les assassinats ciblés, les postes de contrôle, les colonies et le Mur. Il s'agissait là des éléments constitutifs du tableau que l'on pouvait brosser de la situation en Cisjordanie à l'heure actuelle. M^{me} Biletzki a fait remarquer que la dernière incursion à Rafah n'avait pas été tellement exceptionnelle car l'armée israélienne ne cessait de faire des incursions à Rafah et à Gaza. La différence était que deux véhicules blindés israéliens avaient été attaqués. Les colonies constituaient une violation grave des droits de l'homme à tous points de vue. Lorsque la guerre serait perdue, ce serait à cause des colonies. Le Mur, actuellement la question brûlante dans la région, était emblématique de l'occupation.

35. M^{me} Biletzki a raconté l'histoire des villageois de Nu'man qui avaient été enregistrés par erreur dans le recensement de 1967 en tant que résidents de la Cisjordanie et non comme habitants des zones qu'Israël avait annexées. Étant désormais considérées comme des personnes résidant illégalement dans leurs propres foyers, elles ne pouvaient ni entrer, ni sortir sans courir le risque de ne pas pouvoir revenir chez elles. Dans la ville de Tulkarem-Qalqiliya, le Mur séparait les agriculteurs de leurs terres et faisait des résidents des habitants semi-légaux de leurs foyers et de leurs terres. Les terres situées entre le Mur et la ligne verte, la zone de jointure, avaient été proclamées périmètre militaire interdit. Les Palestiniens devaient obtenir des autorisations pour vivre dans leurs propres foyers et gagner leur vie sur leurs terres tandis que les Juifs et les Israéliens pouvaient circuler librement dans la zone.

36. Elle a fait remarquer que la vie quotidienne des Palestiniens était un faux-semblant qu'il fallait reconnaître et auquel il fallait mettre fin. Il était si facile de trouver des gros titres sur les événements traumatiques qu'il fallait se battre pour les faire paraître dans la presse. Or ce n'étaient pas les gros titres alarmants qui décrivaient la situation. Une vie passée sous couvre-feu, l'incapacité de rendre visite à ses amis et à sa famille, les heures d'attente et de marche pour vaquer à ses occupations quotidiennes – il s'agissait là des véritables horreurs de l'occupation, des problèmes que les Israéliens avaient choisi d'ignorer. Selon B'Tselem, l'implantation de colonies dans le territoire palestinien occupé avait créé un système de séparation légal fondé sur la discrimination qui n'avait d'équivalent nulle part

depuis le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Le mot apartheid avait pris un sens local israélo-palestinien. Parler de routes de l'apartheid ou de Mur de l'apartheid n'était plus révoltant ou grotesque, peut-être parce que la situation elle-même était si révoltante et grotesque.

37. **John Dugard**, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé de la Commission des droits de l'homme, comparant l'apartheid à la situation dans le territoire palestinien occupé, a déclaré que le régime d'apartheid en Afrique du Sud avait réservé 13 % des terres aux Sud-Africains noirs. L'ironie voulait que ce soit le pourcentage de la Palestine d'origine qui allait probablement rester aux Palestiniens. Il a fait observer que, à la différence des zones palestiniennes, l'apartheid en Afrique du Sud ne s'était jamais étendu aux routes. En ce qui concerne le Mur, il a déclaré que s'il s'agissait vraiment d'une mesure de sécurité, sa construction devait suivre le tracé de la ligne verte ou de la frontière reconnue de 1967. Ce mur semblait plutôt conçu pour protéger les colons et étendre la superficie de leurs terres. Tôt ou tard, les fermiers abandonneraient leurs terres et les villageois s'en iraient en raison du harcèlement incessant de l'armée israélienne.

38. Poursuivant, il a déclaré que l'apartheid avait été caractérisé par de graves restrictions à la liberté de mouvement. La réglementation sur les laissez-passer avait acquis une notoriété internationale. Les Palestiniens avaient également besoin d'autorisations spéciales pour vivre dans leurs foyers situés dans la zone de jointure, pour cultiver les terres dans cette zone et pour rendre visite à leur famille. La réglementation sud-africaine avait été impitoyable, mais appliquée uniformément. La réglementation israélienne sur les laissez-passer était appliquée de façon arbitraire. Des foyers avaient été détruits sous l'apartheid pour créer des zones pour les différentes races, mais pas avec la férocité qui caractérisait l'occupation israélienne. Des foyers situés dans le territoire occupé pouvaient être détruits pour des raisons administratives ou pour réprimer des activités politiques, mais la plupart d'entre eux étaient détruits pour des « nécessités militaires ». Lors d'une visite à Rafah la semaine précédente, le camp de réfugiés, qui avait été rasé par des bulldozers Caterpillar, semblait avoir été frappé par un tremblement de terre. Le Représentant spécial a appelé la communauté internationale à boycotter l'entreprise Caterpillar.

39. M. Dugard a rappelé que les lois relatives à la sécurité avaient donné aux forces de sécurité de l'apartheid des pouvoirs étendus pour réprimer les activités politiques. Il en allait de même en ce qui concerne les lois et pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé. L'apartheid avait été un système impitoyable conçu pour entretenir la domination des Blancs. L'occupation militaire du territoire palestinien était un système tout aussi impitoyable, mais son but n'était pas clair même si l'objectif maintes fois déclaré était celui de la sécurité. Malheureusement, il se trouvait certaines personnes, en particulier aux États-Unis, prêtes à assouplir les règles du droit international humanitaire et qui ne les appliquaient pas à des situations où elles étaient manifestement applicables. Elles estimaient que des questions telles que les frontières, les colonies israéliennes et le retour des réfugiés devaient être réglées par la négociation, en dehors du cadre rigide du droit international. M. Dugard n'était pas de cet avis. Les règles du droit international devaient s'appliquer scrupuleusement à Israël, qui ne devrait pas être considéré comme étant au-dessus des lois.

40. **Narandran Jody Kolappen**, Président de la Commission sud-africaine des droits de l'homme, a déclaré qu'il n'y avait guère d'entreprise humaine ne faisant pas l'objet d'un instrument relatif aux droits de l'homme, mais que la question du respect et de l'application effective en cas de non-respect et de non-application s'était révélée épineuse et suscitait des préoccupations à propos du système international de protection des droits de l'homme et la promotion du droit international humanitaire. En dernier ressort, cela dépendait de la volonté politique et d'intérêts qui n'avaient pas grand-chose à voir avec les préoccupations humanitaires. Si la communauté internationale était la garante des conventions internationales, comment réagissait-elle face à ceux qui ne s'y conformaient pas? Au moment même où il parlait, il y avait des exemples édifiants de l'impuissance de la communauté internationale face à des violations du droit international.

41. Les restrictions croissantes imposées par les autorités israéliennes au mouvement des Palestiniens du territoire occupé entraînaient des difficultés inédites pour ces derniers, rendant l'accès au travail, à l'éducation, aux soins médicaux, aux visites familiales et à d'autres activités, compliqué ou impossible. L'intervenant a souligné que le coût humain et financier était astronomique, mais que le coût pour les générations futures était incalculable. Les limites imposées à l'utilisation et à la consommation de l'eau témoignaient du refus de pourvoir aux besoins élémentaires. Un point de contrôle n'était pas seulement un poste de contrôle des documents d'identité situé sur une route, il témoignait de l'emprisonnement des gens à l'intérieur de leurs propres foyers. Les exemples d'humiliation étaient légion.

42. Mettant l'accent sur les ravages psychologiques causés par la situation, l'intervenant a déclaré que cette situation était l'une des principales causes du profond malaise psychique constaté chez les enfants palestiniens. Environ deux tiers des adultes disaient ressentir un malaise persistant. C'était particulièrement le cas chez les femmes. La situation restait aussi préoccupante que jamais. La communauté internationale n'avait pas été en mesure de protéger le peuple palestinien. Elle voyait peut-être tant d'informations et de statistiques qu'elle ne réagissait pas comme elle le devrait. L'échec de la communauté internationale était l'échec de tous et on assistait à une catastrophe qui touchait la génération présente et qui toucherait les générations futures.

Séance plénière II

Réalisation d'une vision de la paix commune aux Israéliens et aux Palestiniens

43. Lors de cette séance plénière, on a examiné les questions subsidiaires suivantes : mettre fin à l'occupation, condition préalable à l'instauration de la paix dans la région; les approches actuelles pour faire avancer le processus de règlement négocié; préserver et exploiter les acquis du processus de paix; et les stratégies visant à mobiliser l'appui du public en faveur d'une renonciation à la violence et d'un retour au dialogue politique.

44. **Mohammad Shtayyeh**, Ministre du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction, a déclaré que la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé équivalait au contrôle du territoire par les Israéliens sans légitimité et à la légitimité palestinienne sans contrôle. Les précédents accords conclus entre les parties étaient en fait des accords entre personnalités. Les accords

d'Oslo avaient effectivement été signés par Yasser Arafat et Itzak Rabin. Depuis l'assassinat de M. Rabin, il y avait eu des dirigeants israéliens qui avaient une vision sans crédibilité ou certains qui avaient une crédibilité mais sans vision – MM. Peres, Barak et Netanyahu. Le Premier Ministre israélien Ariel Sharon avait défait les accords d'Oslo, y compris en passant des négociations sur le statut final au retrait de Gaza. Ce retrait devait s'effectuer d'ici à mars 2005, mais le processus dépendait du résultat de l'élection présidentielle américaine. Si George Bush remportait l'élection, le plan de retrait pouvait rester valable. Si John Kerry l'emportait, le processus recommencerait.

45. Il a rappelé que la semaine précédente, la Banque mondiale avait exprimé l'opinion selon laquelle le plan de retrait, tel qu'il était conçu, n'améliorerait pas les conditions de vie du peuple palestinien. Soixante-dix pour cent de la population totale vivaient avec moins de deux dollars par jour. Le taux de chômage était de 50 %. Malgré des donations considérables, le budget palestinien était encore largement déficitaire. L'économie palestinienne traversait une crise profonde en raison des bouclages, des confiscations et des postes de contrôle. Par suite de ces mesures et de la poursuite des violences, il y avait un énorme fossé de méfiance entre les deux peuples. Israël continuait d'essayer de briser la volonté du peuple. Comme l'avait montré l'expérience en Afrique du Sud, il était possible d'écraser une armée, mais pas la volonté du peuple.

46. L'intervenant a rappelé aux participants que, selon les plans du Quatuor, un État palestinien indépendant devait voir le jour d'ici à fin 2005. Sous l'administration Bush, cette notion s'était totalement désagrégée. Israël continuait de coloniser la Cisjordanie et Gaza, modifiant ainsi la dynamique du conflit israélo-palestinien et, par conséquent, son règlement. Un processus de « sud-africanisation » du conflit était en cours. Alors que le temps passait, il était possible que la notion de deux États soit en train de s'estomper.

47. **Yossi Katz**, ancien député de la Knesset, a déclaré que la situation tragique dans le territoire palestinien et ses conséquences regrettables avaient été décrites par de précédents intervenants. Il tenterait de nuancer la vision de l'avenir avec le regard d'un Israélien modéré. Il a affirmé que le Premier Ministre Sharon était un anticonformiste surqualifié qui avait fait preuve de rébellion dans le passé contre ses supérieurs, ses alliés politiques, ses collègues militaires et ses opposants. Il avait fait énormément de tort aux Israéliens et aux Palestiniens. Face aux fortes objections suscitées par son plan de retrait unilatéral, M. Sharon avait apporté des modifications notables. Il avait supprimé le terme « unilatéral ». Il avait donné un rôle important à l'Égypte pour qu'elle favorise le retrait et serve d'intermédiaire entre les services de sécurité israéliens et palestiniens. Il avait également déclaré qu'il démolirait et ferait évacuer les colonies israéliennes.

48. Poursuivant, M. Katz a indiqué que, en effectuant le redéploiement en quatre phases, M. Sharon avait prévu un mécanisme de suivi qui pourrait suspendre le retrait si les choses se passaient mal. La plupart des Israéliens rejetaient l'idée d'un accord final immédiat entre les deux parties. La participation de l'Égypte était un témoignage évident de l'incapacité où se trouvaient les services israéliens et palestiniens de rétablir la sécurité dans la bande de Gaza. Ariel Sharon admettait ainsi que sa promesse électorale la plus importante ne pouvait pas être tenue grâce à l'emploi de la force par Israël. C'était également la première fois que le Gouvernement israélien avait consenti à faire participer réellement la communauté

internationale. Cette mesure devrait être adoptée dans la vallée du Jourdain par les forces jordaniennes ou internationales.

49. M. Katz a déclaré que la communauté internationale devrait se féliciter du fait que l'Égypte était disposée à jouer un rôle dans une « boîte de Pandore ». Le rôle délicat de l'Égypte consistait à tenter de satisfaire les exigences des Israéliens en matière de sécurité et à aider à améliorer la sécurité palestinienne en réorganisant et en formant les forces de sécurité palestiniennes. Les Américains avaient encouragé Israël à accepter certaines modifications et négocié avec le Quatuor et les Égyptiens concernant le plan final. La démolition des colonies satisferait la conscience de certains Israéliens et les Palestiniens seraient heureux d'assister à la démolition de maisons israéliennes. M. Sharon aurait à transiger avec ses alliés et ses opposants, ainsi qu'avec l'opinion publique israélienne. Il était prêt à risquer sa carrière politique car, à l'instar de nombreux hommes d'État, il brûlait d'envie de voir son nom s'inscrire dans les pages des manuels d'histoire.

50. **Frene Ginwala**, ancienne Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine, a déclaré que les Sud-Africains avaient opté pour une société commune, mais qu'ils respectaient les droits des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes. Elle pouvait adhérer à la notion d'un règlement prévoyant deux États, mais pas s'ils étaient inégaux. Le règlement prévoyant deux États proposé par les Blancs d'Afrique du Sud avait entraîné la création des bantoustans. Ce plan avait permis aux Blancs de conserver le pouvoir. Aucun pays aujourd'hui ne pouvait accepter un tel règlement. Elle a fait remarquer que le droit à l'autodétermination n'était pas reconnu et appuyé universellement par la communauté internationale. L'autodétermination était pourtant un droit, mais il ne s'appliquait pas aux Palestiniens. Toute tentative visant à définir des principes qui donnaient moins de droits aux Palestiniens qu'aux autres peuples dans le monde n'aboutirait pas. Elle a demandé pourquoi les Palestiniens avaient été exclus des décisions prises au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Leur droit au retour n'avait pas été reconnu. Elle a laissé entendre que les pays en développement payaient aujourd'hui le prix du racisme du monde occidental. La réalité d'aujourd'hui était la conséquence d'actions passées. Les Sud-Africains comprenaient ce que les Palestiniens ressentaient lorsqu'on leur refusait le droit de choisir leur dirigeant. Au cours de leur lutte, les responsables sud-africains étaient restés à Robben Island. C'est seulement lorsque le Président de Klerk avait eu le courage de parler aux dirigeants africains que l'on était parvenu à un règlement.

51. M^{me} Ginwala a poursuivi en remettant en question la définition du terrorisme. Qu'est-ce qui distinguait un État qui avait recours à la terreur de ceux que l'on qualifiait communément de commando-suicide? La communauté internationale devait s'écarter de la notion de frontières sûres et adopter celle de peuples sûrs. Comme les États-Unis l'avaient appris, même des frontières distantes de plusieurs milliers de kilomètres n'étaient pas sûres.

52. L'intervenante a rappelé que son gouvernement avait entamé une politique systématique visant à favoriser le rétablissement de la paix entre Israéliens et Palestiniens, pour encourager toutes les parties à la concertation. L'Initiative présidentielle de paix (Initiative Spier) avait été lancée pour permettre aux Sud-Africains de faire part de leur expérience en matière de règlement pacifique des conflits et de réconciliation réussie après un conflit entre les deux parties. Il s'agissait d'une occasion informelle et non directive pour les Israéliens et les

Palestiniens de se rencontrer et d'écouter directement toutes les parties prenantes de l'expérience sud-africaine – membres de l'African National Congress, anciens responsables des services de renseignement, dirigeants du National Party, dans le but de favoriser la concertation. Les généraux israéliens qui se sont rendus en Afrique du Sud avaient passé une journée en compagnie d'anciens généraux sud-africains pour tirer parti de leur expérience et savoir ce qu'ils avaient ressenti face aux changements.

53. **Ebrahim Ebrahim**, Conseiller principal auprès du Vice-Président de l'Afrique du Sud, a déclaré que, pour obtenir l'appui de la communauté internationale, il fallait parvenir à un certain consensus chez les Palestiniens et faire passer un message d'unité assorti d'objectifs communs pour la création d'un État palestinien. La communauté internationale estimait que les frontières d'Israël devaient être sûres et que les frontières du futur État palestinien devaient être celles d'avant 1967. Mentionnant son expérience de la lutte contre l'apartheid, il a rappelé aux participants que, pour forger la solidarité internationale, il fallait énoncer clairement ce que le peuple palestinien revendiquait.

54. Il a rappelé que l'African National Congress, au début de sa lutte, avait signé les conventions de Genève et avait juré que toute lutte armée serait en conformité avec le droit humanitaire. Des civils avaient également perdu la vie dans cette lutte; cependant, il y avait eu très peu d'actions contre les civils et aucune n'avait été autorisée par les dirigeants de l'ANC. L'ANC avait ainsi acquis une autorité morale. La primauté avait été donnée à la lutte politique. L'ANC avait été à la tête des efforts visant à édifier un mouvement national uni de libération. L'intervenant a déclaré qu'il ne voyait pas de mouvement palestinien uni capable de décider de la bonne méthode pour mener la lutte. Il était aisé pour Israël de diviser les Palestiniens. Par ailleurs, la distinction entre l'OLP et l'Autorité palestinienne s'était estompée.

55. M. Ebrahim doutait que la Feuille de route soit couronnée de succès. Il a salué l'initiative de Genève en tant que plan autonome élaboré par des Israéliens et des Palestiniens pour résoudre les problèmes les plus épineux, tels que le problème des réfugiés. Mentionnant également l'Initiative Spier, il a déclaré qu'elle visait à renforcer le camp de la paix et instaurer la confiance entre les différents groupes. Pour Israël, il importait au plus haut point de mettre fin à l'occupation et de commencer à s'attaquer aux questions concernant le statut final. Les dirigeants palestiniens devaient envoyer un message d'unité en direction de la communauté internationale, afin que celle-ci soit davantage solidaire de leur cause.

Séance plénière III

Efforts internationaux visant à sauver la paix au Moyen-Orient

Appui africain aux droits inaliénables du peuple palestinien

56. Les intervenants à cette séance plénière ont examiné les thèmes subsidiaires suivant : apporter un appui aux voix de la raison et de la paix : l'initiative présidentielle sud-africaine; appuyer les efforts de paix internationaux, en particulier par l'intermédiaire du système des Nations Unies; mesures prises par les États d'Afrique dans le cadre du système des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de l'Union africaine et d'autres organisations intergouvernementales; le rôle

des parlements dans la promotion d'un appui concret des gouvernements et de l'opinion publique en faveur d'une solution pacifique du conflit israélo-palestinien.

57. **Ali Halimeh**, Délégué général de la Palestine en Irlande, a souligné que les Palestiniens, à l'instar des peuples de l'Afrique, exigeaient la justice et la liberté pour leur peuple. Dans le passé, l'Organisation de libération de la Palestine avait établi des liens avec les mouvements africains et en particulier avec ceux de l'Afrique australe, qui avaient permis aux deux côtés de mieux comprendre le combat mené par les uns et les autres. Cette initiative revêtait une grande importance, compte tenu des relations cordiales qui s'étaient établies entre Israël et certains pays d'Afrique. L'attaque lancée par Israël contre l'Égypte en 1967 et l'occupation de territoires égyptien, palestinien et syrien avaient amené les pays africains à réexaminer leurs relations avec Israël. Les États africains avaient, dans la limite de leurs possibilités, défendu la cause palestinienne dans les instances internationales, exercé des pressions sur ceux qui soutenaient traditionnellement Israël et parfois fait l'objet de pressions de la part de certains pays occidentaux.

58. Il a souligné que la lutte des peuples africains pour l'indépendance avait inspiré les Palestiniens. Les dirigeants africains, forts de leur expérience dans la conduite de négociations, pouvaient aider à établir des liens entre les Israéliens et les Palestiniens. Leur connaissance des mécanismes et de la philosophie politique, dont ils avaient tiré profit pour mettre fin à plusieurs décennies de conflit, serait utile tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Les chefs d'État africains avaient plaidé en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et l'appui apporté par les États africains à la question de Palestine à l'ONU avait contribué à isoler Israël, aussi bien sur le plan politique que diplomatique. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait accordé le statut d'observateur à l'OLP et la question de Palestine figurait à l'ordre du jour de toutes ses réunions. Yasser Arafat, Président palestinien et Président de l'OLP, avait toujours été bien accueilli aux sommets de l'OUA et reçu en chef d'État. Les médias de la plupart des pays d'Afrique avaient dans l'ensemble témoigné leur solidarité à l'égard des Palestiniens et leur avaient consacré de nombreux articles élogieux.

59. Il a recommandé aux pays africains d'encourager leurs organes législatifs à constituer un groupe de pression avec les autres parlementaires africains, qui devrait se rendre au Moyen-Orient pour faire part aux Israéliens et aux Palestiniens de l'expérience qu'ils avaient acquise en matière de règlement des conflits. Il appartenait en particulier aux Palestiniens de resserrer leurs liens avec les peuples d'Afrique et de partager leur expérience et les moyens qu'ils s'étaient donnés pour surmonter leurs difficultés. L'action menée par les pays africains en faveur d'un règlement pacifique devrait aboutir à l'instauration d'un partenariat entre les pays de l'Afrique et de la Méditerranée. Les pays africains devraient tirer parti des échanges commerciaux et financiers avec les pays arabes, qui deviendraient un facteur de stabilité pour l'ensemble de la région. La paix au Moyen-Orient était une composante essentielle de la paix et de la stabilité en Afrique. Maints pays d'Afrique, notamment ceux situés au nord, partageaient des liens culturels, religieux et économiques avec les pays du Moyen-Orient. L'action menée à l'échelle du continent africain pour sauver la paix au Moyen-Orient revêtait une importance fondamentale.

60. **Joel Peters**, professeur de relations internationales à l'Université Ben Gourion du Néguev à Beersheba a présenté le point de vue israélien concernant une force

internationale de maintien de la paix. Cette idée soulevait de multiples controverses, mais, cela étant, il n'était plus irréaliste de songer au rôle renforcé d'une mission internationale dans les territoires occupés. Un retrait unilatéral de la Cisjordanie et de la bande de Gaza répondrait aux vœux des Israéliens qui souhaitaient le désengagement et la séparation d'avec les Palestiniens. Les Israéliens comme les Palestiniens avaient perdu confiance dans la perspective de la paix. Le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix permettrait de rétablir peu à peu la confiance entre Israël et les Palestiniens, de procéder en bon ordre à un retrait israélien de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, de reconstruire ou de mettre en place des institutions palestiniennes efficaces et de s'attaquer aux problèmes politiques et de sécurité.

61. Une intervention internationale devait non seulement tenir compte des aspects techniques, mais également de la situation de conflit dans son ensemble. Il importait au plus haut point de regagner la confiance de l'opinion palestinienne. Une présence internationale pourrait y contribuer dans une large mesure. Cette présence ne devrait pas être perçue comme une solution de rechange servant à combler un vide politique. Elle supposait que les attentes et les efforts des Palestiniens et des Israéliens convergent afin qu'elle puisse répondre aux préoccupations des deux parties. Il ne fallait pas que son mandat donne l'impression de privilégier les intérêts des uns au détriment des autres. La légitimité ne pouvait pas être imposée. Une force internationale de maintien de la paix devait coopérer avec les Palestiniens et les Israéliens et servir d'interlocuteur entre les deux parties.

62. L'intervenant a fait observer qu'une telle force devrait avoir un caractère multinational et ne saurait être placée sous la conduite de l'ONU. La communauté internationale devait aussi être attentive aux préoccupations et aux besoins des Israéliens. Une intervention internationale, qui serait soigneusement planifiée et déployée de manière judicieuse, pourrait contribuer utilement à stabiliser la situation actuelle et à remettre Israël et les Palestiniens sur la voie d'un règlement pacifique et de la réalisation du projet visant à établir deux États, qui permettrait de résoudre le conflit.

63. **Baleka Mbete**, Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine, a souligné que, pour un pays comme l'Afrique du Sud, tout juste sorti depuis à peine 10 ans de plusieurs siècles marqués par les conflits, les divisions raciales, les inégalités flagrantes et la haine, le Parlement était l'une de ses institutions les plus efficaces pour promouvoir l'édification de la nation et la réconciliation. Même avant 1994, le Parlement de l'apartheid avait joué un rôle dans le processus de règlement du conflit. Les partis représentant les couches opprimées de la société sud-africaine auraient pu refuser de coopérer avec le Parlement de l'apartheid, mais ils ont choisi de tirer parti de l'occasion qui leur était offerte de poursuivre les objectifs du processus de négociation. Le National Party aurait pu saboter ce processus, mais il a choisi de montrer la voie à suivre pour sortir du pouvoir.

64. Elle a souligné que le Gouvernement sud-africain était en faveur d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, fondé sur les résolutions pertinentes de l'ONU. En juillet 2001, l'Assemblée nationale avait envoyé une commission d'enquête multipartite en Israël et dans le territoire palestinien, qui avait exhorté les deux parties à mettre fin à la violence et à négocier. La commission avait en outre recommandé l'instauration d'un dialogue entre les Parlements palestinien, israélien et sud-africain grâce à des échanges entre leurs présidents et

leurs membres. Elle avait par ailleurs recommandé de faire appel aux organes parlementaires internationaux, notamment l'Union interparlementaire, l'Association parlementaire du Commonwealth, le Forum parlementaire, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Parlement panafricain, pour qu'ils mobilisent l'opinion en faveur du règlement du conflit au Moyen-Orient.

65. L'échange de points de vue constructifs sur la promotion et la protection de l'état de droit et sur la sensibilisation du public aux droits de l'homme doit être une priorité constante dans les débats des organisations parlementaires internationales. Les comités parlementaires concernés pourraient promouvoir l'adoption d'approches concrètes visant à promouvoir la défense des droits des Palestiniens. Les participants à la présente Réunion pourraient, à leur retour dans leurs parlements respectifs, plaider pour la cause des Palestiniens en s'appuyant sur des informations plus précises et exhorter leur gouvernement à leur venir en aide, notamment aux femmes et aux enfants qui vivent dans les camps de réfugiés. En tant que Présidente de l'Assemblée nationale, elle souhaitait que l'on débâte plus précisément de la manière dont la communauté internationale pourrait jouer un rôle accru et que l'on envisage comment leur apporter une aide. Elle a rappelé que les Sud-Africains entendaient assumer leurs obligations internationales.

66. **Edward Abington**, Consultant politique auprès de l'Autorité palestinienne et ancien Consul général des États-Unis à Jérusalem, a déclaré que les échéances pressaient pour parvenir à une solution viable, fondée sur deux États, mais qu'une occasion pouvait s'offrir de briser le cycle de violence. Les Palestiniens, en dépit des vives objections qu'ils avaient soulevées, avaient accueilli avec prudence le plan de désengagement proposé par le Premier Ministre, Ariel Sharon, si certaines conditions étaient réunies. L'Autorité palestinienne était au bord de la faillite financière et son contrôle sur la vie des simples citoyens palestiniens avait été gravement entamé. Le retrait proposé de Gaza offrait une chance qu'il fallait saisir. Toutes les principales parties – l'Autorité palestinienne, les parties régionales et la communauté internationale – sont convenues que le plan de désengagement israélien offrait une chance de sortir de l'impasse actuelle. Pour qu'elle puisse aboutir, la proposition unilatérale d'Israël devrait être mise en œuvre à un niveau multilatéral, avec un partenaire palestinien fort. La présence israélienne sous toutes ses formes devait disparaître. Il fallait rétablir la stabilité économique à Gaza grâce aux efforts de la communauté internationale, avoir un partenaire palestinien faisant preuve d'un nouveau dynamisme et établir une corrélation avec la Feuille de route en vue d'aboutir à une reprise des négociations sur le statut final entre Israéliens et Palestiniens.

67. M. Abington a poursuivi en soulignant qu'il fallait rapprocher l'échéance fixée pour le retrait. Les Palestiniens devaient s'engager à respecter le cessez-le-feu et un accord devait être conclu entre les Israéliens et les Palestiniens avant le retrait. Les factions palestiniennes à Gaza devaient conclure un accord politique en vue de mettre fin à la violence et toutes les factions palestiniennes devaient être associées au processus politique. Les membres du Quatuor et les autres parties concernées considéraient que la restructuration des services de sécurité palestiniens était une condition préalable au rétablissement de la stabilité à Gaza et à la reprise du contrôle par une Autorité palestinienne centrale. L'Égypte avait pris les devants et d'autres pays étaient disposés à apporter une contribution concrète, notamment les États-Unis, la Jordanie et plusieurs pays européens. Pour que les habitants de Gaza puissent survivre économiquement, il fallait qu'ils puissent exporter leurs produits.

D'autres conditions devaient être réunies, à savoir le déploiement d'une force internationale destinée à protéger la population civile, à assurer le contrôle aux postes frontière et à empêcher le chaos durant la transition; un rôle vigoureux de la communauté internationale pour assurer le succès du processus de retrait; et l'établissement d'un passage reliant Gaza à la Cisjordanie.

68. L'intervenant a fait observer que le désengagement israélien permettrait de lever les restrictions imposées aux déplacements des Palestiniens à l'intérieur de la bande de Gaza et dans la partie nord de la Cisjordanie, mais la relance de l'économie palestinienne passait par un assouplissement systématique des bouclages internes dans toute la Cisjordanie, l'ouverture des frontières extérieures palestiniennes au commerce des produits de base et le maintien d'un nombre raisonnable de travailleurs palestiniens se rendant en Israël. Pour être clair et réaliste, l'assouplissement des bouclages dans toute la Cisjordanie devait s'accompagner d'un effort crédible des Palestiniens sur le plan de la sécurité. Tant que la violence persisterait du côté palestinien, il y aurait peu de chances qu'Israël assouplisse sensiblement le bouclage des territoires. Un programme revitalisé de réforme des institutions palestiniennes devait aller de pair avec la levée des bouclages. Les risques politiques pour Sharon étaient évidents, mais pour les Palestiniens, l'enjeu était encore plus élevé. Si le désengagement était judicieusement mis en œuvre et lié à un processus politique plus large, cela aurait un réel impact.

69. **Vladimir Chamov**, chef de section au Département du Moyen-Orient du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, a fait observer que le Moyen-Orient était, dans une large mesure, la source des menaces et des nouveaux problèmes liés au terrorisme international. Pour enrayer cette tendance négative, la région devait s'engager dans la voie d'un développement stable. Les États devaient entreprendre des réformes démocratiques et il fallait aboutir à un règlement juste et global des conflits régionaux. Il a ajouté que les efforts déployés pour parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe ne pourraient être couronnés de succès que si les parties elles-mêmes faisaient preuve de la volonté politique d'aboutir à un compromis mutuellement acceptable, fondé sur un équilibre des intérêts. Aucune des deux parties – palestinienne ou israélienne – ne pouvait imposer une solution.

70. M. Chamov a déploré que les conditions énoncées dans la Feuille de route n'aient pas été remplies, que les délais n'aient pas été respectés et que la communauté internationale doive faire face au risque d'un effondrement total du processus de paix, à moins que des mesures urgentes ne soient prises pour améliorer sensiblement la situation. La situation actuelle découlait de l'incapacité de dénoncer le recours à la violence, mais il y avait eu quelques signes encourageants ces dernières semaines. Depuis les opérations à Rafah, Israël n'avait pas lancé d'autres actions d'envergure dans le territoire occupé et aucun attentat terroriste du côté palestinien ne semblait s'être produit. Il s'est félicité de la contribution apportée par les dirigeants arabes pour créer un nouveau climat. Le plan de M. Sharon pouvait, dans certaines conditions, jouer un rôle positif, mais il devrait s'inscrire dans le cadre du plan de règlement au Moyen-Orient énoncé dans la Feuille de route. Les parties devaient en outre s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de préjuger les résultats comme, par exemple, la construction par Israël du « mur de séparation ».

71. M. Chamov a insisté sur le fait qu'on ne pouvait parvenir à une paix durable que par le biais de négociations directes. À moins d'une reprise des négociations, il ne serait guère possible de parler avec certitude de paramètres conditionnant le statut final. L'Initiative de Genève, qui tenait compte des accords conclus à Camp David et à Taba, pouvait servir de base pour les négociations sur le statut final. La situation actuelle exigeait que les deux parties prennent immédiatement des mesures réciproques en vue de désamorcer les tensions. Le blocus imposé à Yasser Arafat, dirigeant légitimement élu de l'Autorité palestinienne, devait notamment être levé. Les circonstances imposaient que les Palestiniens adoptent eux aussi des mesures concrètes. La Fédération de Russie souhaitait vivement que l'on parvienne à un règlement global et juste et que la sécurité et la stabilité soient renforcées dans cette région stratégiquement importante, située non loin de ses propres frontières méridionales. L'intervenant a mis en exergue le rôle de premier plan joué par l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution au problème palestinien. Rappelant que l'ONU avait défini les principes de base d'un règlement au Moyen-Orient, il a exprimé l'espoir que l'Organisation continuerait de jouer un rôle central dans l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

72. **Haroub Othman**, professeur en études du développement à l'Université de Dar es-Salaam, et Président du Centre de services juridiques de Zanzibar, a déclaré qu'au moment où l'OLP avait été créée, le ferment de l'indépendance se répandait sur le continent africain. L'un des événements les plus positifs qui s'était produit au Moyen-Orient après la guerre des six jours avait été l'apparition d'une résistance palestinienne ouverte contre l'occupation. On pouvait désapprouver certaines des tactiques adoptées par les Palestiniens dans la lutte qu'ils menaient, mais chacun comprenait pourquoi ils se battaient. Les conflits avaient désormais un caractère universel et des dimensions internationales.

73. Il a rappelé qu'avant 1967, la plupart des États d'Afrique avaient estimé que la question de Palestine se résumait à un problème de réfugiés. Plusieurs États avaient établi des liens solides avec Israël, qui s'était servi des ressources offertes par les États-Unis et quelques puissances occidentales et avait affecté son personnel technique à la mise en œuvre de projets de développement communautaire et d'infrastructures en Afrique, ainsi qu'à la création d'institutions militaires et de sécurité. La guerre avait ouvert les yeux des Africains qui voyaient alors en Israël un pion destiné à tempérer les effets des projets impérialistes. Plusieurs organisations de solidarité avaient proliféré sur le continent en vue de sensibiliser l'opinion publique à la cause du peuple palestinien. L'Organisation de libération de la Palestine s'était vu accorder le statut d'observateur à l'Organisation de l'unité africaine, et ensuite à l'Union africaine.

74. M. Othman a souligné que l'un des principaux problèmes au Moyen-Orient était la puissance des États-Unis, qui ne pouvaient guère espérer remédier à une chose qu'ils refusaient de voir clairement. Plus tôt les Palestiniens et la communauté internationale comprendraient qu'ils n'avaient pas seulement affaire avec Israël, mais également avec les États-Unis, mieux cela vaudrait. Les États-Unis n'étaient pas une puissance « neutre » et « impartiale » au Moyen-Orient. Il a rappelé que la période qui avait immédiatement fait suite aux accords d'Oslo avait été marquée par l'arrêt des initiatives de solidarité avec le peuple palestinien. La situation nouvelle exigeait de nouvelles formes de solidarité. Il a recommandé de suspendre les relations diplomatiques avec Israël, de boycotter les produits israéliens, de mobiliser

l'opinion publique pour qu'elle condamne les crimes commis par Israël, de redonner vie aux comités de solidarité et d'exercer des pressions sur le Gouvernement israélien afin qu'il autorise Arafat à se déplacer librement. Enfin, il fallait exercer des pressions sur le Gouvernement israélien pour qu'il accepte la paix.

IV. Séance de clôture

75. **Victor Camilleri**, Rapporteur du Comité, a présenté le document final de la Réunion africaine (voir annexe D).

76. **Aziz Pahad**, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'*Afrique du Sud*, a fait part du plaisir que son gouvernement avait eu d'accueillir la Réunion parce qu'elle avait été l'occasion d'un échange d'informations. Les participants ont été mis en face de ce qui se passait réellement dans le territoire occupé. Le dialogue était difficile, a-t-on dit, parce que certains n'écoutaient pas, mais ceux qui n'étaient pas attentifs n'appréciaient pas le message qui leur était adressé. Depuis l'assassinat du Premier Ministre Rabin, les Palestiniens n'avaient pas pu trouver, dans le Gouvernement israélien, un partenaire digne de ce nom. Aucune violence, aussi impitoyable fut-elle, ne viendrait à bout de la résolution des Palestiniens à exercer leur autodétermination. La région et les pays voisins avaient accepté l'idée de deux États. La communauté internationale ne devrait pas s'embarquer dans un débat sur le pour et le contre d'un seul État ou de deux États, quand, jour après jour, des Palestiniens trouvaient la mort. Aziz Pahad était partisan d'édifier un mouvement de solidarité internationale représentatif de la société pour contraindre les gouvernements à agir de façon décisive. Ce mouvement pourrait exposer ce qui se passait en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et le projet machiavélique de construction du mur.

77. Aziz Pahad mettait les gouvernements et la société civile en garde contre les effets de la campagne tendant à diaboliser les Palestiniens. Il était important de partager un objectif commun si l'on voulait trouver une solution à long terme. Ni murs ni violences ne sauraient promouvoir la cause de la sécurité. Il était d'ailleurs légitime de critiquer le Gouvernement israélien. Le mouvement de solidarité devait être plus sûr de lui pour aller de l'avant et ne pas plier devant les arguments fallacieux selon lesquels ce serait faire de l'antisémitisme que de critiquer Israël. L'orateur s'est demandé combien de temps encore la communauté internationale permettrait à Israël de violer le droit international avec une telle impunité. Toute mesure prise par le Conseil de sécurité et jugée critique à l'égard d'Israël s'attirait le veto de certains membres permanents. L'avis rendu par la Cour internationale de Justice offrirait l'occasion de prendre des mesures pour empêcher la violation du droit international. La communauté internationale devait aussi sortir la Feuille de route de l'impasse. Aziz Pahad espérait que l'ONU prendrait des mesures plus radicales. L'opinion internationale devait se mobiliser. Les grandes lignes d'un plan d'action s'étaient dégagées des discussions qui avaient eu lieu à la Réunion. Ce plan figurerait à l'ordre du jour de la réunion au sommet de l'Union africaine, en juillet, à Addis-Abeba.

78. **Nasser Al-Kidwa**, Observateur permanent de la *Palestine* auprès de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré que l'expérience de l'Afrique du Sud et celle de la Palestine présentaient de nombreuses similitudes, mais se distinguaient aussi clairement l'une de l'autre. Le peuple palestinien subissait l'occupation. La

proposition faite d'un d'État palestinien démocratique n'était pas nouvelle. Dès le milieu des années 70 et en particulier depuis 1988, un programme présentant la solution de deux États fondés sur les frontières d'avant 1967 jouissait du soutien massif de tous les secteurs de la population palestinienne. Le problème ne tenait pas à ce que les Palestiniens n'auraient pas une vue claire des choses, mais à ce que cette solution n'avait pas été acceptée par l'ensemble de la société israélienne. Certains Palestiniens voulaient que le gouvernement abandonne l'idée de deux États, mais y renoncer ne pouvait qu'entraîner souffrances et angoisse pour les années à venir. L'Observateur de la Palestine craignait que l'option de deux États ne reste pas toujours ouverte. Tôt ou tard, les Palestiniens ne pourraient que s'en remettre à une autre ligne de conduite.

79. L'Observateur de la Palestine a souligné que la construction du mur représentait un crime contre le peuple palestinien et qu'une fois achevé il empêcherait la solution de deux États de se concrétiser. Il était convaincu que la Cour internationale de Justice se conformerait au droit international et que son avis consultatif devrait être suivi par les parties intéressées et tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale devait faire preuve de davantage de sérieux dans son traitement de la question, des violations du droit international par Israël en particulier. Il fallait arrêter des mesures juridiques expresses contre les colons, les colonies de peuplement et leurs produits.

80. Se référant aux violences, Nasser Al-Kidwa a dit que l'occupation étrangère – les crimes israéliens dont les Palestiniens étaient les victimes – était au cœur du problème. Il a souligné que les premiers attentats-suicides ne s'étaient produits qu'après 27 ans d'occupation israélienne. Le Gouvernement palestinien s'opposait à ce que des civils soient pris pour cible. Cela dit, le droit international garantissait le droit du peuple palestinien à se défendre et celui-ci n'y renoncerait pas. Il avait toutefois porté son choix sur un règlement pacifique à partir des frontières d'avant 1967. La communauté internationale soutenait la juste cause du peuple palestinien. Le problème venait de la protection automatique d'Israël par les États-Unis et de la politique de conciliation à tout prix de certains États européens. Les Palestiniens voulaient faire respecter le droit international. Les colonies de peuplement étaient illégales, tout comme le mur. Le Gouvernement palestinien était partisan de la solution de deux États fondés sur les frontières d'avant 1967 et résisterait à toute tentative de remplacer la Feuille de route par le plan de désengagement.

81. Clôturant la Réunion, **Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a dit qu'au cours des deux derniers jours les experts avaient donné un bon aperçu de ce qui se passait actuellement sur le terrain et évoqué les moyens de préserver les résultats durement acquis du processus de paix et d'en tirer parti dans la mauvaise passe où l'on se trouvait. Les participants avaient insisté sur la nécessité de contraindre Israël à s'acquitter de ses responsabilités de puissance occupante, sur la protection que la communauté internationale devait accorder de toute urgence à la population civile palestinienne et sur le besoin d'enrayer la détérioration des institutions de l'Autorité palestinienne, qui contribuait à exacerber le sentiment d'impuissance de la population palestinienne. À l'issue de l'examen des travaux du Comité, le Président a exprimé sa gratitude à toutes les personnes qui y avaient participé. Le Comité, a-t-il dit, était particulièrement reconnaissant au Président Thabo Mbeki pour son allocution.

Annexe I

Document final

1. La Réunion africaine des Nations Unies pour l'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien s'est tenue au Cap, les 29 et 30 juin 2004, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Elle avait pour thème « Réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien – la clef de la paix au Moyen-Orient ». Y ont notamment participé d'éminentes personnalités et des experts d'Afrique, d'autres experts internationaux, des parlementaires et des représentants de gouvernements, de la Palestine, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile, des milieux universitaires et des médias. Les participants ont passé en revue la situation sur le terrain et examiné les moyens de préserver et de mettre à profit les progrès accomplis dans le cadre du processus politique et des efforts de paix internationaux, y compris l'appui apporté par les États d'Afrique aux droits inaliénables du peuple palestinien.
2. Les participants ont été très honorés par le discours d'ouverture de S.E. M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, et ont souscrit aux positions de principe et aux idées concrètes qui y étaient exprimées. Ils se sont dits très satisfaits du rôle actif et constructif que jouaient la République d'Afrique du Sud et le Président Mbeki dans les efforts qui étaient déployés pour instaurer la paix au Moyen-Orient.
3. Les participants ont accueilli avec satisfaction le message vidéo de S. E. M. Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne, dans lequel celui-ci a réitéré le soutien des Palestiniens aux efforts internationaux visant à régler le conflit, en particulier la Feuille de route.
4. Compte tenu de la détérioration de la situation sur le terrain, les participants ont condamné les violations délibérées et systématiques du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises par Israël, puissance occupante. Ils ont souligné que l'occupation du territoire palestinien par Israël demeurait au cœur du conflit et ont vigoureusement condamné la campagne militaire qu'Israël poursuivait et intensifiait dans ce territoire depuis septembre 2000 et qui avait fait de nombreux morts ainsi que des dégâts considérables. Les orateurs se sont dits consternés par le maintien et le durcissement des politiques israéliennes consistant à recourir aux exécutions extrajudiciaires, à démolir des maisons et à imposer des restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens, y compris des membres d'organismes humanitaires, dans tout le territoire palestinien occupé. Ils ont exprimé leur profonde inquiétude devant les conséquences catastrophiques que ces mesures avaient sur la situation économique et sociale du peuple palestinien, d'où l'aggravation de la crise humanitaire. Les participants ont réaffirmé leur position de principe consistant à condamner les opérations prenant pour cibles d'innocents civils.
5. Les participants ont fermement condamné les efforts qu'Israël continuait de déployer pour perpétuer l'occupation et imposer le fait accompli sur le terrain et ont qualifié de particulièrement dommageable pour les perspectives de paix le maintien des activités de colonisation et la poursuite de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour. Ils ont affirmé que, une fois achevé, le mur rendrait matériellement impossible la solution de deux

États. Ils ont condamné le fait qu'Israël ait refusé de donner suite à la requête de l'Assemblée générale, qui, à sa dixième session extraordinaire d'urgence, lui avait demandé d'arrêter la construction du mur et de revenir sur ce projet, condition essentielle pour la relance du processus de paix. Ils se sont félicités de ce que la Cour internationale de Justice ait été saisie de la question et attendaient avec intérêt son avis consultatif, qui serait rendu le 9 juillet 2004. Ils se sont dits confiants que cet avis serait fondé sur le droit international, et ont souligné qu'il devrait être respecté par tous les États respectueux du droit et que les organes et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et la société civile auraient à suivre sérieusement l'évolution globale de la situation.

6. Les participants, dans leur écrasante majorité, sont convenus que l'absence d'un dialogue politique direct entre les parties contribuait au désespoir. Ils se sont félicités que les dirigeants palestiniens se soient déclarés prêts à coopérer avec la partie israélienne, le Quatuor et d'autres parties pour relancer un processus de négociations politiques rationnel ayant pour objet la réalisation des objectifs énoncés dans la Feuille de route. Ils se sont dits consternés par le confinement, depuis décembre 2001, de Yasser Arafat, dirigeant élu du peuple palestinien. Prenant note de la volonté résolue des Palestiniens de tenir les élections présidentielles, parlementaires et municipales, prévues depuis fort longtemps, ainsi que de l'importance que ces élections revêtaient pour la réforme des structures palestiniennes, ils ont demandé à tous les pays épris de démocratie de faire en sorte que ces élections aient lieu.

7. Les participants ont déclaré que la Feuille de route du Quatuor demeurait le moyen le plus viable de parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et de concrétiser le principe de deux États, et ils ont demandé au Quatuor d'accélérer l'exécution du plan d'action conçu pour l'application de la Feuille de route. Ils ont estimé que le « plan de désengagement unilatéral » du Premier Ministre israélien, et l'échange de lettres israélo-américain du 14 avril 2004 constituaient une entorse inacceptable à la Feuille de route ainsi qu'une violation du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des fondements du processus de paix et des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris des réfugiés palestiniens. Ils ont noté que le Quatuor s'était réuni à New York le 4 mai 2004 et qu'il avait réaffirmé son attachement à la Feuille de route et aux principes qu'elle exprimait. Ils ont vivement appuyé la position du Quatuor, à savoir que tout retrait de la bande de Gaza devrait être complet et s'inscrire dans le cadre de la Feuille de route, qui appelait l'adoption de mesures dans le reste du territoire palestinien occupé, surtout en ce qui concerne les colonies de peuplement et le mur.

8. Les participants ont affirmé le rôle important et la responsabilité qui incombaient au Conseil de sécurité, en vertu de la Charte des Nations Unies, pour ce qui était de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. De nombreux orateurs ont souligné que le Conseil se devait de prendre des mesures fermes en raison de la détérioration de la situation sur le terrain et de la poursuite des violations du droit international par la puissance occupante. À ce sujet, ils ont également souligné qu'il était important que le Conseil de sécurité envoie une présence internationale ou une force de surveillance dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, par exemple dans le cadre d'une résolution globale sur la question. Ils ont en outre demandé aux membres du

Quatuor d'exhorter le Conseil à agir eu égard à son autorité et à sa responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

9. Les participants ont pris note du communiqué final de la réunion des ministres du Comité des pays non alignés sur la Palestine, tenue à Putrajaya (Malaisie) le 13 mai 2004. Ils sont convenus, entre autres, qu'il fallait convoquer une réunion extraordinaire d'urgence sur la Palestine, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, au début de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Cette réunion rassemblerait des groupements internationaux et régionaux en vue de mobiliser encore la communauté internationale en faveur d'une solution au conflit israélo-palestinien qui s'appuierait sur deux États ainsi que sur les frontières d'avant 1967.

10. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine, jusqu'à ce que celle-ci soit réglée conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation et aux normes du droit international et que le peuple palestinien recouvre tous ses droits inaliénables.

11. Les participants ont exprimé leur satisfaction et leur plein appui devant les efforts résolus et inlassables que déployait l'UNRWA afin de fournir une aide humanitaire aux réfugiés palestiniens dans des conditions de plus en plus difficiles. Ils se sont félicités de l'issue de la conférence qui venait de se terminer et qui avait pour thème « Satisfaire les besoins humanitaires des réfugiés palestiniens au Proche-Orient : former des partenariats à l'appui de l'UNRWA ». Ils ont demandé à la puissance occupante de prendre toutes les mesures voulues afin d'aider l'Office à s'acquitter de sa tâche difficile, de garantir la sécurité de son personnel et de ses installations et infrastructures, et de lui faciliter l'accès à toutes les zones et à toutes les personnes placées sous sa responsabilité.

12. Les participants ont pris note du prochain sommet de l'Union africaine qui s'ouvrirait à Addis-Abeba et exprimé l'espoir que des décisions y seraient prises afin de promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi qu'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, et qu'un effort particulier serait fait pour faciliter la participation du Quatuor. Ils ont également exprimé l'espoir que les efforts porteraient essentiellement sur la réalisation d'objectifs précis, à savoir faire respecter le droit international; arrêter la construction par Israël du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour, et inverser ce processus; parvenir à une solution à deux États s'appuyant sur les frontières d'avant 1967; et former une vaste coalition pour la paix au Moyen-Orient.

13. Les participants ont remercié le Gouvernement sud-africain d'avoir accueilli la Réunion africaine des Nations Unies pour l'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien et d'avoir apporté son aide et son appui au Comité et au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lors des préparatifs.

Le Cap, le 30 juin 2004

Annexe II

Liste des participants

Orateurs

Edward Abington	Ancien Consul général des États-Unis Washington
Anat Biletzki	Présidente du Département de philosophie de l'Université de Tel-Aviv Membre du Conseil d'administration de B'Tselem Tel-Aviv
Vladimir Chamov	Chef de section au Département du Moyen-Orient du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie Moscou
John Dugard	Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés Leyde (Pays-Bas)
Ebrahim Ebrahim	Conseiller principal auprès du Vice-Président de l'Afrique du Sud Pretoria
Saeb Erakat	Ministre responsable des négociations Autorité palestinienne
Frene Ginwala	Ancienne Présidente de l'Assemblée nationale sud- africaine Johannesburg
Ali Halimeh	Délégué général de la Palestine en Irlande Dublin
Peter Hansen	Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
Paulo Jorge	Secrétaire aux relations internationales du MPLA Ancien Ministre angolais des affaires étrangères
Yossi Katz	Ancien député de la Knesset (travailliste) Kiryat Tivon
Narandran Jody Kollapen	Président de la Commission sud-africaine des droits de l'homme Johannesburg
Baleka Mbete	Présidente de l'Assemblée nationale sud-africaine Le Cap

Haroub Othman	Professeur en études du développement Université de Dar es-Salaam Président du Centre des services juridiques de Zanzibar Dar es-Salaam
Joel Peters	Professeur de relations internationales Université Ben Gourion du Néguev Beersheba
Mohammad Shtayyeh	Ministre du Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction Ramallah

Orateurs du Forum de la société civile à l'appui de la paix au Moyen-Orient

Amjad Atallah	Président de la Strategic Assessment Initiative Washington
Simon Boshielo	Secrétaire aux affaires internationales Congrès des syndicats sud-africains Johannesburg
Terry Boullata	Membre du Conseil d'administration de la Campagne populaire contre le mur israélien d'occupation Jérusalem-Est
Ivor Chipkin	Membre du Wits Institute for Economic and Social Research Johannesburg
Shannon Field	Membre de l'Institute for Global Dialogue Johannesburg
Naeem Jeenah	Porte-parole du Comité sud-africain de solidarité avec la Palestine Johannesburg
Richard Kuper	Porte-parole de Juifs européens pour une paix juste Londres
Soyata Maiga	Présidente de l'Association des femmes juristes du Mali Bamako
Rev. Cedric Mayson	Coordonnateur national de la Commission des affaires religieuses de l'African National Congress Johannesburg
Max Ozinsky	Membre du Conseil d'administration de la Campagne « Not in My Name » Le Cap
Ibrahim Razool	Premier ministre du Cap-occidental Le Cap
Joshua Ruebner	Membre du Conseil d'administration de la United States Campaign to stop the Israeli Occupation Washington

Fuad Samaai	Représentant du Muslim Judicial Council Stellenbosch
Keith Vermeulen	Représentant du Conseil des églises d'Afrique du Sud Le Cap

**Représentants du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**

S. E. M. Paul Badji	Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies Président du Comité
S. E. M. Victor Camilleri	Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapporteur du Comité
S. E. M. Rastam Mohd Isa	Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies
Isaac Mogotsi	Directeur chargé du Levant Ministère sud-africain des affaires étrangères
S. E. M. M. Nasser Al-Kidwa	Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Peter Hansen	Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
--------------	---

Gouvernements

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Namibie, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Togo, Tunisie, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe

**Entités qui ont reçu une invitation permanente à participer
en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale
et qui ont une mission permanente d'observation au Siège**

Palestine

Organisations intergouvernementales

Union africaine

Organismes, programmes et fonds des Nations Unies

Centres d'information des Nations Unies
Fonds des Nations Unies pour la population
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Organisations de la société civile

African Centre for the Constructive Resolution of Disputes
African National Congress
Amis d'Al-Aqsa d'Afrique du Sud
Association des femmes juristes du Mali
Boland Islamic Council
Bridges for Peace
Coalition nationale des ONG d'Afrique du Sud
Comité d'appui à la Palestine
Comité sud-africain de solidarité avec la Palestine
Concerned Women's Organization
Concerned Youth
Congrès des syndicats sud-africains
Conseil des églises d'Afrique du Sud
Darul Waqaf Islamic Trust
Fondation nationale Awqaf d'Afrique du Sud
Groupe de solidarité avec les Palestiniens
Impact Consulting
International Women's Peace Service, Palestine (branche d'Afrique du Sud)
Islamic Social Welfare Association
Keep Peace Alive
Mouvement de la jeunesse musulmane d'Afrique du Sud
Muslim Hands
Muslim Judicial Council
Muslim Views
National Independent Halaal Trust
Neda Institute for Scientific-Political Research
Not in My Name (NIMN)
Quaker Peace Centre
South African Jewish Board of Deputies
Trust for Community Outreach
Western Cape Cultural Councils Act
Wits Palestine Solidarity Committee

Médias

AFP
ARGUS
BEELD
Cape Talk Radio
CNN
Dagsavissen
Freelance
Host Country Media

Independent TV Satellite Broadcaster
Inet Bridge
Jacaranda FM
Jewish Chronicle
Journal *Die Bürger*
Journal *L'Indépendant*
Media Review Network
Media24
Middle East and African News Agency
Muslim Views
NASPERS (*Die Bürger*)
Radio 786
Rapport
Reuters
SABC TV News
South Africa
South African Jewish Report
South African Press Association
Sunday Times
The Associated Press
The Association for Fair Media
THISDAY
Voice of the Cape Radio
Weekend Argus

Public

Emad Edin Yacob Qirreish
Ibrahim Williams
Nafieh A.A. Assaf
Omar A.A. Alassouli
Université d'Afrique du Sud
Université de Stellenbosch
Université de Witwatersrand
Université du Cap, Faculté des services de santé
Université du Cap-occidental
Yagtah Adams

* * * * *